

Participation au CES

Procédures

Faisons en sorte
que chaque
jour compte !

Signaler les absences des étudiants

- Toute absence DOIT être signalée à l'école et au bureau de votre enfant. professeur par email ou appel téléphonique.
- Les parents/tuteurs doivent envoyer un e-mail à : cesabsent@carver.org et n'oubliez pas d'inclure l'enseignant de votre enfant.
- Veuillez laisser le prénom et le nom de votre élève, son niveau scolaire et raison de l'absence.
- Si plus d'informations sont nécessaires ou si vous ne signalez pas une absence, un membre du personnel de l'école vous contactera ou vous recevrez un e-mail automatisé.
- Veuillez faire tout votre possible pour répondre à notre communication.

Comment signaler un étudiant qui arrive en retard :

Si un étudiant arrive en retard (tardif) : • PickUp Patrol doit être utilisé pour avertir le l'école qu'un enfant va être en retard ou appelez l'école au 508-866-6210.

Comment signaler un étudiant qui sera licencié prématulement :

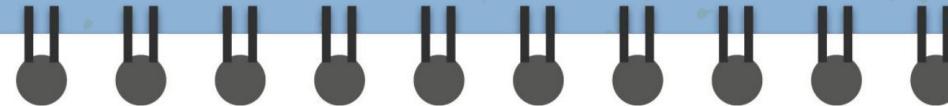
Si un élève doit être renvoyé plus tôt : • Les familles doivent utiliser PickUp Patrol. Les modifications doivent être effectuées dans PickUp Patrol avant 13 h 45 ou appeler l'école au 508-866-6210. • Les licenciements anticipés auront lieu jusqu'à 14h15. • À votre arrivée, le membre du personnel du bureau de sécurité appellera le classe.

- L'étudiant rencontrera le parent/tuteur au bureau de sécurité zone.
- Soyez prêt à présenter une pièce d'identité.



La fréquentation est importante ! • Une bonne assiduité aide à préparer le terrain pour l'apprentissage

- Être à l'école et apprendre est amusant pour les enfants
- Notre personnel souhaite voir votre enfant à l'école tous les jours
- Nos enseignants/administrateurs/conseillers et infirmières sont là pour vous aider lorsque vous en avez besoin



Lettres de présence

- Il est important de communiquer avec l'école au sujet de toutes les absences.
- Les parents et tuteurs doivent savoir que des lettres de présence seront envoyées à la maison lorsque leur enfant a manqué 10 % ou plus de l'école.
année.